

qualité, les producteurs doivent prouver, après acceptation de leur dossier et pendant une période de stage, qu'ils répondent à tous les critères imposés : gestion des matières premières, maîtrise des recettes de production, contrôle permanent des performances, gestion de la qualité et de la production, etc. Pour cela, il est, bien sûr, indispensable de disposer d'outils de production à la pointe, d'une organisation structurée et performante et, finalement, de procédures complètes et claires. Les contrôles s'opèrent sous forme d'audits de procédure et de contrôles de conformité de la production.

La nouvelle norme met l'accent sur la durabilité des ouvrages construits à l'aide de béton prêt à l'emploi. Au-delà de la résistance, d'autres critères fondamentaux sont pris en considération, comme l'environnement dans lequel le béton sera mis en place (milieu agressif, exposition au gel...) ou encore la manière dont sa fluidité est obtenue.

## Un appui efficace de la FSBP

La Fédération du Béton Prêt à l'Emploi, a toujours été un acteur important dans la détermination des règles d'application du marquage Benor. Elle remplit également un rôle fondamental de conseiller auprès de ses membres.

### *La nouvelle certification*

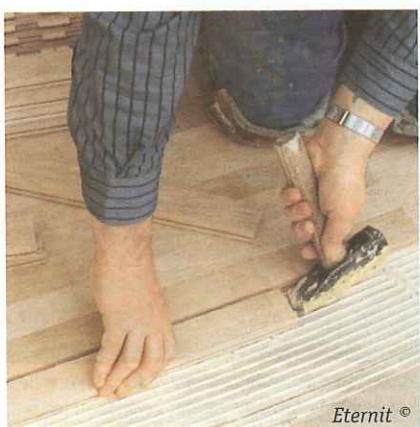
**BENOR est un gage  
de sérieux vis-à-vis  
des entrepreneurs,  
des architectes et  
des clients finaux.**

Depuis deux ans, la FSBP a encore intensifié l'aide à ses membres par le recrutement d'un ingénieur civil de la construction, doté d'une expérience de plus de vingt ans dans le métier. Au-delà de conseils sur mesure, la FSBP met à la disposition de ses membres un ensemble de supports techniques : dépliant détaillant

les spécifications d'un béton Benor (personnalisable avec le logo de l'entreprise), brochure synthétisant les nouvelles dispositions légales, manuel de procédure, logiciel traitant les données de production en vue du contrôle de qualité BENOR. Elle développe et dispense, par ailleurs, des cycles de formation adaptés aux différents publics concernés (laborantins, commerciaux, exploitants, etc.). Ces formations jouissent d'une reconnaissance par le Fond de Formation de la Construction, permettant ainsi aux membres d'obtenir des subsides pour la plupart des collaborateurs qui y assistent.

« Nous comptons également sensibiliser les entrepreneurs à l'importance du label de qualité Benor car celui-ci est générateur d'une plus grande sécurité et d'une valeur ajoutée accrue pour l'ensemble des acteurs concernés. Notre métier a véritablement fait un grand bond en avant et nous aiderons les clients de nos membres à apprécier cette évolution à sa juste valeur », conclut Eddy Fostier.

Info: FSBP asbl, rue Volta 8 1050 Bruxelles, Theo Servaes, tél. 02 735 01 93, fax 02 735 14 67, [www.fsbp.be](http://www.fsbp.be).



Eternit ®

Le 13 avril, l'association « Les Parqueteurs – die Parkettverleger » organisait au centre FormatPME de Gembloux sa troisième journée d'étude. Thème retenu : « l'outilage et les machines ». Quatre fabricants d'outillages sont ainsi venus faire connaître leurs produits : scies circulaires, stationnaires, radiales et plongeantes,ponceuses, raboteuses, câbles etc. au plus grand intérêt des participants.

## La Journée d'étude des parqueteurs

M. Charron, ingénieur CSTC, leur a aussi présenté les divers systèmes de chauffage par le sol qui, comme l'a indiqué l'orateur, ne sont nullement incompatibles avec le placement d'un parquet : « Il suffit de respecter certaines règles quant à la sous-couche, au type de chauffage, au type de parquet et au mode de pose ! » Huguette Dardenne, juriste de la Confédération Construction, a ensuite

rappelé à l'assistance les conditions générales d'entreprise : comment les rédiger pour être sûr qu'elles soient opposables ? Quelles sont les mentions à ne pas oublier vis-à-vis d'un client ou d'un partenaire professionnel ? Pièges à éviter... Un vendredi 13 qui a donc porté chance au participants sur le plan professionnel et les a incités à déjà noter la date de la prochaine journée d'étude : le 5 octobre !

Info : [fwmb@confederationconstruction.be](mailto:fwmb@confederationconstruction.be) et 081 20.69.22